

Conseil d'Administration FFVoile du 14 juin 2013

Relevé de décisions

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, H BACCHINI, JP CHURET, D TINCELIN, C FOUNTAINE, C FOURICHON, JL DENECHAU, P ROUSSANGE, N PEBEREL, P ADAM, B VIAUD, S RAPHALEN, C MIGRAINE, C LE BACQUER, JM SOYEZ, S FRETAY, H CARDON, D PILLONS, B MEURGEY, C FRABOULET, M DUCLOT, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, F PFEIFFER, F TIFFON-TERRADE, C SILVESTRE,

Excusé(e)s : N HENARD, M FEUERSTEIN, JP LOSTIS, B BONNEAU, O BOVYN, D HOREAU,

Absent(e)s : E ALLOT, S PALLARES,

Invités:

Présent(e)s : J CATHELINEAU, E MARLIOT, M KERHOAS, M BOUVET, H GIRAUD, B DAVID, B PORTE

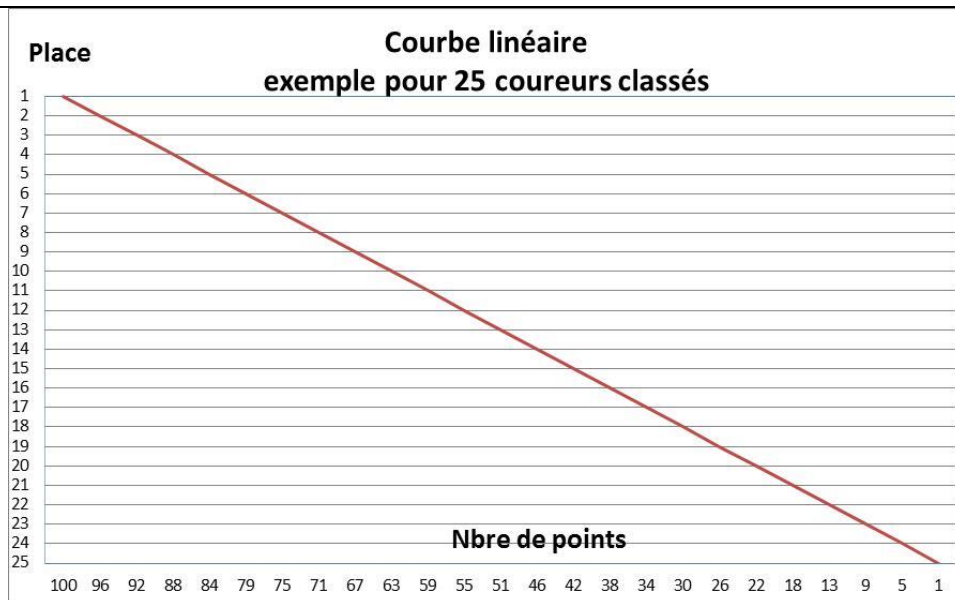
Excusé(e)s : S LASSEAUX, JL COPPE

1	Approbation du relevé de décisions et du procès-verbal du CA du 1^{er} mars 2013.
Décision n°1	Le CA adopte le relevé de décisions et le procès-verbal du CA du 1 ^{er} mars 2013 Vote CA : unanimité moins 1 abstention
2	Questions/réponses aux membres du Bureau Exécutif, informations générales
	Question n°1 : les moyens de contrôles du BE par le CA Réponse : toutes les décisions prises par le BE sont publiées électroniquement. Les membres du CA peuvent y accéder et poser des questions.
	Question n°2 : la présence des membres du CA au sein des Commissions Réponse : les membres du CA peuvent sur demande, soit participer de manière ponctuelle aux Commissions soit en devenir membre.
	Informations générales
	Suite aux récents accidents dramatiques ayant occasionné trois décès, et après établissement des circonstances exactes de ces accidents, il est envisagé qu'un travail et une réflexion soient engagés sur ce point au sein de la Commission Sécurité.
	Il est observé une tension grandissante dans l'octroi des subventions publiques des collectivités territoriales, notamment pour ce qui concerne l'organisation d'épreuves et de championnats. Une discussion sera engagée avec les classes afin d'envisager des regroupements et donc baisser les coûts d'organisation d'épreuves.
3	VIE FEDERALE
3.1	Recours pour excès de pouvoir délégation Kitesurf
Décision n°2	Informé par le Président de la FFVoile de sa décision d'intenter un recours pour excès de pouvoirs devant le Conseil d'Etat à l'encontre de la décision du ministre des Sports de rejeter le recours gracieux formulé à propos de la décision de celui-ci d'accorder la délégation à la FFVL et non à la FFVoile pour la discipline Kitesurf, le Conseil d'Administration soutient et approuve la décision du Président. Vote CA : unanimité moins 1 abstention

3.2	Date de l'Assemblée Générale ordinaire 2013
Décision n°3	Sur proposition du Bureau exécutif le Conseil d'Administration décide que l'Assemblée Générale 2013 se tiendra le samedi 22 mars 2014 . Vote CA : unanimité
3.3	Information sur le prix des licences 2014
Info	L'évolution du prix des licences 2014 est calculée sur la base de la variation entre 2011 et 2012 de l'indice des prix à la consommation arrêté au 31 décembre 2012 par l'INSEE. Il s'établit à une moyenne de + 2 %. Les tarifs 2014 par titres seront les suivants : Club Adulte : 51 € Club Jeune : 25,5 € Temporaire 1 Jour : 10,60 € Temporaire 4 Jour : 25,5 € Passeport Voile : 10,40 € Le CA prend acte de la décision du BE concernant les tarifs 2014 des licences.
3.4	Budget corrigé 2013
	Le budget corrigé de juin 2013 s'établit à 11 016 000 € en produits et 11 041 000 € en charges. Il présente un déficit de 25 000 € sans produits supplémentaires pour le moment. Des économies seront trouvées lors de l'examen du dernier budget révisé 2013. Le total des investissements est maintenu à hauteur de 857 000 €.
Décision n°4	Sur proposition du BE, le CA adopte le budget corrigé 2013. Vote CA : unanimité moins 1 abstention
3.5	Réflexion sur la problématique du conflit d'intérêt au sein de la FFVoile
Info	Suite à un courrier de Mme Frédérique PFEIFFER, échanges au sein du CA sur les risques de conflits d'intérêt d'ordre financier ou dans l'attribution d'épreuves pour les administrateurs de la FFVoile, et sur la question d'une transposition de la régulation 3.5 du règlement ISAF. Suite au débat en CA, le BE s'interrogera sur cette question et présentera une soumission en ce domaine au prochain CA
3.6	Date des prochains Conseils d'Administration
Décision n°5	Le CA décide des dates suivantes : 23 novembre 2013 à 9 H 30 et 28 février 2014 à 9 H 30. Vote CA : unanimité
4	VOILE LEGERE
4.1	Etude du passage éventuel de la jauge Slalom 42 à Slalom 31 au Championnat de France Espoirs Extrême Glisse pour les 15/20 ans à partir de 2014
	Le BE propose au CA les éléments préparés par le Département Voile Légère et la Commission Technique Windsurf permettant une prise de décision sur le passage éventuel de la jauge Slalom 42 à Slalom 31 au Championnat de France Espoirs Extrême Glisse pour les 15/20 ans. Ces éléments sont basés sur un sondage et une étude du coût de l'activité. Trois propositions sont faites : jauge slalom 32, jauge slalom 31 Open, jauge slalom 31 monotype.
Décision n°6	Après examen, le CA décide de choisir la proposition n°3 (la moins onéreuse pour les coureurs) comprenant 1 flotteur de production (RRD 120 Fire Race) et 3 gréements avec mâts et wishbones libres mais surface limitée à 9.5 m ² . Le CA précise que les coureurs n'ont pas l'obligation d'avoir 3 ou 4 gréements pour régater. Vote CA : unanimité moins 2 abstentions
5	DEVELOPPEMENT
5.1	Modification du règlement des labels

<p>Décision n°7</p>	<p>Le CA valide les modifications proposées par le département développement en accord avec les départements «Voile Légère», «Habitable» et « CCA » :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour qu'un club puisse demander un label Ecole de Sport ou Club Sport loisir en années N+1, il doit être présent au Championnat de France des clubs de la FFVoile en année N. 2. Pour qu'un club puisse demander un label Club Compétition en N+1, il doit être classé dans les 250 premiers du Championnat de France des clubs Habitable ou dans les 150 premiers du Championnat de France des clubs Dériveur ou dans les 100 premiers du Championnat de France des clubs Windsurf ou Catamaran de l'année N. 3. Pour être labellisé Ecole de Sport en année N+1, le club doit avoir au moins 1 arbitre (au minimum de club). Pour être labellisé Club Compétition, le club doit avoir au moins 1 arbitre régional ou en formation d'arbitre régional évalué en année N-1. <p>Vote CA : unanimité moins 2 abstentions Publié électroniquement le 02/07/2013 sur le site Internet de la FFVoile</p>
<p>5.2</p>	<p>Projet de création et d'actions d'un pôle économique et social de la FFVoile</p>
<p>Décision n°8</p>	<p>Il est présenté en CA le projet de plan d'action 2013-2017 du pôle économique et social. Il se décompose en 9 missions nouvelles à engager et décline les moyens humains et financiers à mobiliser pour mettre en œuvre ces actions.</p> <p>Vote CA : Le CA approuve à l'unanimité les principes de création du pôle économique et social et du plan d'action. Annexe 1 du présent relevé</p>
<p>5.3</p>	<p>Mise en place du nouveau label Point Location</p> <p>Depuis janvier un travail est mené pour mettre en place de nouvelles orientations pour permettre de développer le réseau sous un label unique avec l'appellation Point Location FFVoile. Un travail est mené sur le règlement du label et sur le cahier des charges national commun. Afin de tenir les échéances opérationnelles de mise en place du label pour 2014, il est proposé au CA de donner mandat au BE pour valider le règlement et le cahier des charges associés à ce nouveau label.</p>
<p>Décision n°9</p>	<p>Le CA délègue au BE la mise en place du nouveau label Point Location FFVoile. Vote CA : unanimité moins 2 abstentions</p>
<p>6</p>	<p>HAUT NIVEAU</p>
<p>6.1</p>	<p>Décision d'engagement de la FFVoile aux J.O.J</p> <p>Le BE réunit le 29 mai 2013, a émis un avis favorable pour que soit proposé au CA du 14 juin 2013 un accord pour la constitution par le DTN d'une délégation aux Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de 2014 à Nanjing (Chine). Le règlement de sélection sera soumis avant la fin de l'année 2013 à la commission du haut niveau.</p>
<p>Décision n°10</p>	<p>Le CA valide le principe d'engagement d'une délégation aux J.O.J de 2014 à Nanjing en Chine. Vote CA : unanimité</p>
<p>6.2</p>	<p>Compte-rendu des premières épreuves de l'année</p>
<p>Info</p>	<p>Le CA prend connaissance des premiers résultats sportifs sur les différentes séries olympiques à l'issue des épreuves internationales et championnats du monde.</p>
<p>6.3</p>	<p>Règles de désignation des Champions de France Elite</p> <p>Le Championnat de France Elite Voile Olympique qui se déroulera sur la Semaine Olympique Française à La Rochelle du 9 au 13 octobre 2013 est un objectif sportif majeur de l'année pour les coureurs en série Olympique.</p>
<p>Décision n°11</p>	<p>Le CA valide uniquement l'article n°1 des règles proposées : « les titres de champions de France Elite de Voile Olympique sont délivrés à des licenciés de la FFVoile de nationalité française. La fédération délivre un titre dans les 10 séries sans minimum de participants ».</p>

	<p>Vote CA : unanimité Publié électroniquement le 20/09/2013 sur le site Internet de la FFVoile</p> <p>6.4 Point pour information : sélection pour les championnats France Elite Point supprimé</p> <p>6.5 Information sur la sous-commission Haut Niveau Habitable et Règlement</p> <p>Info Information du CA sur la composition de cette sous-commission qui sera présidée par H BACCHINI.</p> <p>6.6 Information sur la Sous-commission Haut Niveau Funboard et Règlement</p> <p>Info Information du CA sur la composition de cette sous-commission qui sera présidée par JP CHURET.</p> <p>6.7 Validation de la demande de subvention CNDS plan bateau 2014-2016</p> <p>Comme annoncé en 2012 (CA du 14/06/2012), la direction technique renouvelle une demande de subvention d'équipement sportif CNDS 2014-2016 permettant le financement pour partie des bateaux de l'Equipe de France de Voile Olympique. Projet de répartition du co-financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 % sur CNDS - 50 % sur fonds Ministère des Sports via la Convention d'objectifs - et 20% sur fonds propres FFVoile.
Décision n°12	<p>Le CA valide la demande de subvention CNDS 2014-2016 pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant. Vote CA : unanimité Annexe 2 du présent relevé</p>
7	VOILE LEGERE / HABITABLE
7.1	Evolutions à partir de 2014
	<p>Sur proposition du BE, le CA valide :</p> <p>7.1.1 Attribution des points coureurs sur l'ensemble des Classements Fédéraux suivants :</p> <p>Championnats de France des Clubs Classement National (hors division internationale) et régional individuels toutes pratiques Classements Nationaux Individuels des Classes et des Pratiques telle que :</p> <p><u>Linéaire, pour les grades 5A à W soit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 100 points au 1^{er} ➤ 1 point au dernier ➤ et une répartition linéaire aux places intermédiaires suivant la formule : <p>Points coureurs = $\frac{[(100 \times \text{Classés}) - ((99 \times \text{Place}) - 1)]}{(\text{Classés} - 1)}$</p>



Répartition type ISAF, pour les grades 5 B et 5C soit :

- 100 points au premier moins un point au suivant jusqu'au dernier.
- 1 point au 100^{ème}
- 1 point à chaque coureur au-delà de la place de 100.

Vote CA : unanimité moins 2 abstentions

Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile

Evolution des minimas de participation par grade et par pratique pour la prise en compte des résultats dans l'ensemble des Classements Fédéraux, soit :

Minimum de coureurs classés pour la prise en compte d'un résultat
dans un Classement Fédéral en fonction du Grade et de la pratique

Décision n°13

7.1.2

Grades	Habitable		Voile Légère	
	Intersérie	Monotypes	Intersérie	Classes
Grade 2, 1 et W	/	/	/	/
Grade 3	10	10	10	15
Grade 4	10	10	10	15
Grade 5A, 5B et 5C	7	5	5	10

B MEURGEY se prononce contre cette mesure qui pénalise les petites ligues, où le nombre de participants en optimist ou autre série reste faible et souvent en dessous de 10 sans qu'il y ait d'autres séries à courir pour faire de l'intersérie.

Vote CA : unanimité moins 3 contres

Révision des catégories d'âge des Classements Individuels Fédéraux

Le CA valide le tableau des tranches d'âges pour les classements individuels fédéraux :

Vote CA : unanimité moins 2 abstentions.

Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile

Décision n°14

7.2

Par ailleurs, pour ce qui concerne les appellations, le CA donne mandat au BE qui devra prendre position dans sa séance du 02/07 prochain.

Décision n°15

Proposition à partir de			
tranches	Nouvelles appellations	écart	Sigle et couleur
9 et moins	△ Jeune	Poussin 9 et moins	variable △ Triangle blanc
10 et 11		Benjamin 10.11	2 ans ▲ Triangle noir
12 à 14		Minime 12.14	3 ans ▲ Triangle jaune
15 à 18		Jeune 15.18	4 ans ▲ Triangle vert
19 à 21		Jeune 19.21	3 ans ▲ Triangle rouge
22 à 25		Jeune 22.25	4 ans ▲ Triangle bleu
26 à 30	○ Senior	Senior 26.30	● Rond noir
31 à 35		Senior 31.35	● Rond jaune
36 à 45		Senior 36.45	● Rond vert
46 à 55		Senior 46.55	● Rond rouge
56 à 65		Senior 56.65	● Rond bleu
66 et plus	□ Vétérán	Vétérán 66 et plus	variable ■ Carré orange

Difficultés de financement des compétitions

Le BE propose au CA, à la demande conjointe des Départements Voile Légère et Habitable, de débattre autour des difficultés de financement des compétitions rencontrées par les clubs (entre autre, organisation des Championnats de France)

7.3

Etude des relations entre les différents acteurs d'une régata

Info

Suite à un courrier de Mme Frédérique PFEIFFER, échanges et débat au sein du CA sur l'opportunité de « définir ce cadre formalisé, qui dès la réalisation de l'avis de course instaure un dialogue et une concertation entre les classes représentant les compétiteurs, éventuellement les entraîneurs/éducateurs si des jeunes sont concernés, le corps arbitral et le club organisateur ».

7.4

REGLEMENTATION

Info

Composition de la commission des directeurs de course

Le CA entérine la nomination de Monsieur Marc EMIG en tant que membre de la commission des directeurs de course représentant les skippeurs.

Vote CA : unanimité

8

Modification du règlement des Directeurs de Course – création d'une liste (Catégories A et B)

8.1

Décision n°16

Il est ainsi proposé au CA, après accord du BE du 29 mai 2013, une modification du Règlement des Directeurs de Course entérinant les grands principes suivants :

8.2

- Une nouvelle composition de la commission qui relève maintenant de la compétence du Bureau Exécutif avec la création notamment d'une sous-commission opérationnelle en charge des affaires courantes,
- La publication annuelle d'une liste officielle des Directeurs de Course habilités répondant à la fois à des critères quantitatifs d'exercice sur les années antérieures, et qualitatifs, avec également la possibilité d'une appréciation subjective de la commission pour faire figurer sur la liste des personnes compétentes mais n'ayant pas justifié l'activité exigée,
- Le maintien de la procédure d'habilitation classique sur épreuve pour les personnes ne figurant pas sur la liste ou souhaitant exercer sur une compétition de Type supérieur.

Le CA entérine la modification du Règlement des Directeurs de Course.

Vote CA : unanimité moins 2 abstentions

Publié électroniquement le 17/06/2013 sur le site Internet de la FFVoile

Décision n°17	FORMATION
	Information de la MFE
	Information au CA sur l'état d'avancement de la procédure de renouvellement de l'homologation du CQP AMV et son enregistrement officiel au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles).
9	
9.1	
Info	